



SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE
LANNION
DU 12 FEVRIER 2021

Avis du Bureau de la CLE
Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système
d'assainissement des eaux usées de TREBEURDEN
Délibération n°B_2021-06

Le 12 février 2021, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est en visioconférence.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération

Excusés :

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne
Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor
Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne
Représentant GAB22/CEDAPA

Excusés :

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Pierre Prodhomme Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Monsieur Bruno Lebreton Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Exposé :

Le dossier de demande d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de Trébeurden déposé par Lannion-Trégor Communauté.

La station dispose actuellement d'une filière de traitement de type boues activées d'une capacité théorique de 8 000 EH, soit 480 kg DBO5/jour. Un poste de relèvement en sortie de traitement, transfère ses eaux traitées vers un autre site. Deux lagunes sont présentes sur ce site et servent de traitement tertiaire avant rejet des eaux traitées dans le ruisseau côtier du Goas Meur. Ce rejet est réglementé par l'intermédiaire d'un arrêté préfectoral datant du 27/06/1979 modifié par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 16/10/2012.

Des dysfonctionnements du traitement sont observés entraînant des non conformités vis à vis de l'arrêté préfectoral du 27 juin 1979 et de la réglementation ERU. C'est pourquoi, Lannion-Trégor Communauté prévoit de réaliser des travaux de restructuration de la station d'épuration.

Décision :

Vu le dossier d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement de Lannion-Trégor Communauté transmis par la Préfecture des Côtes d'Armor le 29 janvier 2021,

Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

Considérant :

- *que le projet permettra une réduction des flux en azote et phosphore à l'exutoire du Goas Meur, milieu récepteur des eaux traitées, malgré un état physico-chimique du cours d'eau restant dégradé au regard du système d'évaluation de la qualité des eaux des cours d'eau (arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement),*
- *que le nouveau traitement ultraviolet prévu permettra d'abattre la pollution bactériologique et de ce fait, le maintien des usages littoraux.*
- *que le futur système permettra de limiter les déversements d'eaux usées au milieu.*
- *que l'installation d'un bypass au niveau des lagunes permettra une régulation des flux d'eaux traitées arrivant au cours d'eau et donc une amélioration de sa qualité hydromorphologique.*
- *que le projet de STEP n'aura pas d'impact sur la zone humide. La canalisation d'eaux traitées de la station d'épuration aux lagunes empruntera le même passage que la canalisation déjà existante. De plus, les précautions seront prises pour éviter l'effet drainage du réseau.*
- *que Lannion-Trégor Communauté s'engage à réaliser les contrôles de branchements du système d'assainissement collectif.*

Le Bureau de la CLE formule, à l'unanimité, un avis favorable au dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement de Trébeurden et précise que l'ensemble des contrôles de branchements devra être réalisé d'ici fin 2022. Le Bureau de la CLE rappelle la nécessité de travailler sur la réduction des apports d'eaux claires en respectant notamment l'objectif d'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité.



Madame Annie Bras-Denis
*Présidente de la CLE du
SAGE Baie de Lannion
Vice-Présidente de
Lannion-Trégor Communauté*

